
COMITE CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

LONDRES

21-26 juin 2014

Participation à la réunion

Quatre-vingt-cinq membres du GAC et douze observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC salue l'arrivée de la Barbade, d'Israël, du Liberia, du Timor Oriental et du Venezuela en tant que nouveaux membres.

Une liste des participants est disponible à l'annexe 1.

Le communiqué du GAC de Londres est disponible à l'annexe 3.

Rapports de la présidente et des vice-présidents

Présidente : les directeurs des organisations de soutien et des comités consultatifs ont manifesté leur préoccupation à l'ICANN à propos de la surcharge de questions à traiter. Le sommet At-Large (ATLAS II) aura lieu pendant la réunion de l'ICANN.

Tracy Hack Shaw (Trinité et Tobago, vice-président) : continue son engagement avec les sessions d'information pour les boursiers de l'ICANN ; et avec le groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur la gouvernance de l'Internet.

Peter Nettlefold (Australie, vice-président) : Peter informera l'activité du groupe de travail des nouveaux gTLD pendant une session intercommunautaire organisée par le groupe de représentants des opérateurs de registre et le groupe de candidats aux nouveaux gTLD.

Secrétariat du GAC

Le président a informé que le contrat à long terme entre l'ICANN et le Groupe australien d'amélioration continue (ACIG) est finalisé. Une série de fiches d'information pour les membres est en cours de préparation, en commençant par les informations sur les rôles respectifs du personnel du secrétariat et du personnel de soutien.

Élection du président et des vice-présidents

Michelle Scott Tucker de l'ACIG a informé le GAC sur les procédures à suivre pour l'élection des prochains président et vice-présidents du GAC. Les nominations seront reçues jusqu'au 27 août 2014. À la fin de la réunion, les candidatures suivantes ont été reçues :

Président

M Thomas Schneider – Suisse

Dr Imad Youssef Hoballah, Liban

Vice-président

Mme Olga Cavalli, Argentine

M Vujica Lazovic - Monténégro

M Wanawit Ahkuputra, Thaïlande

M Ihsan Durdu, Turquie

M Henri Kassen, Namibie

POINT D'ACTION : les membres du GAC devront soumettre d'autres candidatures au plus tard le 27 août 2014.

Soutien aux déplacements du GAC

Le président a fait savoir que la demande de soutien aux déplacements du GAC a commencé à dépasser l'offre, et il a fait remarquer que les lignes directrices actuelles peuvent être révisées si le GAC le souhaite.

REUNION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les points suivants :

- la protection des noms et des acronymes pour les OIG et la Croix-Rouge / Croissant-Rouge
- la mise en œuvre de sauvegardes pour les nouveaux gTLD
- la révision de l'AoC de la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs
- .spa
- .africa
- .wine et .vin
- le WHOIS
- la protection des enfants
- la transition des fonctions IANA
- la responsabilité de l'ICANN.

Les détails de ces points et la réponse du Conseil d'administration sont exposés sous les titres associés plus loin dans ce procès-verbal.

ACTIVITÉS ENTRE LES UNITÉS CONSTITUTIVES

Groupe de consultation GAC/Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO, et la plupart des discussions ont porté sur le groupe de consultation GAC-GNSO. Il y a deux pistes de travail.

Pour la piste 1 (mécanismes pour renforcer la coopération au quotidien), le GAC a décidé :

- la nomination d'un agent de liaison de la GNSO auprès du GAC ; et
- l'utilisation des agents de liaison du processus d'élaboration de politiques du conseil de la GNSO (PDP) pour le soutien et la coordination avec l'agent de liaison du GAC et l'interaction directe avec le GAC au cas où une expertise spécialisée serait nécessaire.

Pour la piste de travail 2 (engagement précoce du GAC dans le PDP) :

- une enquête en ligne des membres du GAC qui aura lieu le 12 juillet sur la sensibilisation précoce et les notifications des questions potentiellement pertinentes pour le GAC.
- le groupe vise à plusieurs questions, y compris
 - la révision des résultats de l'enquête susmentionnée
 - un mécanisme de « vérification rapide » du GAC
 - du soutien supplémentaire pour permettre au GAC d'apporter sa contribution en temps opportun
 - y compris toutes les opinions GAC au stade du rapport thématique préliminaire
 - la création d'un « Comité de triage » du GAC pour dépister les questions les plus urgentes

POINT D'ACTION : le Groupe de consultation GAC/GNSO doit poursuivre son travail.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a débattu sur plusieurs questions.

Il a été noté que les recommandations finales du groupe de travail sur le cadre d'interprétation (FOIWG) devraient être conclues prochainement et seraient soumises au GAC en vue d'une approche conjointe de la ccNSO/GAC au Conseil pour la mise en œuvre. Il y a des liens vers la fonction IANA et les problèmes de transition y associés.

On a discuté de la participation dans le processus de transition de l'IANA. Le président de la ccNSO a décrit le groupe de travail intercommunautaire proposé impliquant, à ce jour, la ccNSO, la GNSO, l'ALAC et le SSAC. Le GAC est invité à participer. Il y a un sentiment de fatigue des bénévoles en raison de la surcharge du calendrier. Les candidats de la ccNSO au groupe de coordination seront

probablement « représentatifs » des opinions générales de la ccNSO, plutôt que de tous les ccTLD et ils seront soutenus par un groupe de coordination interne.

Roelof Meijer de la ccNSO a exposé leur analyse des plans opérationnel et stratégique les plus récents de l'ICANN, y compris les métriques pour les ventes mondiales de noms de domaine et la possibilité que les coûts augmentent plus vite que les recettes.

POINT D'ACTION : le GAC continue son engagement avec la ccNSO dans le FOIWG et sur d'autres questions si besoin est.

Information du groupe de travail sur la stratégie des conférences (MSWG)

Le GAC a noté que, suite à une période de consultation publique, les recommandations du MSWG feraient maintenant l'objet d'une analyse de la part du Conseil d'administration de l'ICANN. Les principales propositions concernent un nouveau cycle de réunions impliquant une deuxième réunion plus courte ciblée sur les SO et AC, avec un forum public à la première et la troisième réunion. Le GAC a demandé au secrétariat d'examiner et d'élaborer un rapport sur les incidences pour les réunions et le travail du GAC.

POINT D'ACTION : L'ACIG, secrétariat du GAC, élabore un rapport sur les incidences pour les réunions et le travail du GAC.

AVIS DU GAC SUR LES NOUVEAUX gTLD

Séance d'information du personnel de l'ICANN : nouveaux gTLD

Le GAC a participé d'une réunion d'information avec Christine Willett, vice-présidente des opérations des gTLD, où elle a abordé la situation actuelle avec les nouveaux gTLD, y compris les domaines délégués, les contrats de registre, les candidatures en cours, les ensembles conflictuels, les évaluations de la priorité à la communauté et la vente aux enchères.

Les questions soulevées et les réponses de l'ICANN incluent :

- .africa – Les préoccupations de la Commission de l'Union africaine ont été prises en considération, bien que l'ICANN ait noté que l'IRP n'est pas un processus du personnel et que l'ICANN doit suivre ses statuts constitutifs.
- litiges – l'ICANN a informé que les litiges impliquant des ensembles conflictuels sont d'habitude réglés entre les parties à travers des négociations commerciales ou des enchères privées, et l'ICANN n'est généralement pas au courant de ces questions.
- confusion continue sur les approches concernant le singulier et le pluriel, par exemple : .hotel/.hotels – l'ICANN a informé que l'apparition de différentes approches, c'est parce que .hotel est une candidature communautaire et, en conséquence, admissible à la priorité.

- conformité, exactitude du WHOIS, validation et vérification, abus potentiels des PICDRP, non-discrimination – l'ICANN tiendra compte de ces questions et y répondra.
- GmbH – il s'agit d'un terme très réglementé (abréviation de *Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) pour certaines catégories d'entreprises dans les pays germanophones et peut devoir faire l'objet de sauvegardes.

POINT D'ACTION : le personnel de l'ICANN répondra aux préoccupations soulevées, le cas échéant.

Sauvegardes relatives aux gTLD

Plusieurs membres ont manifesté leur profonde préoccupation à propos de la dernière réponse du Conseil d'administration (6 juin 2014) à l'avis du GAC dans les communiqués de Beijing et de Singapour concernant les sauvegardes à appliquer aux nouveaux gTLD et à la catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et la catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité).

En ce qui concerne les processus, les membres ne trouvent pas satisfaisant que toute demande raisonnable du GAC n'ait pas encore été abordée par le Conseil de manière directe et exhaustive, malgré plusieurs échanges d'opinions très spécifiques. Le fait que la réponse du Conseil ait été reçue trop tard n'a pas aidé à ce que de nombreux membres mènent des consultations avec tous les secteurs du gouvernement pour être en mesure d'adopter une position réfléchie.

En ce qui concerne les questions de fond, les principales préoccupations restantes sont : l'exactitude et la vérification du WHOIS ; l'identification des menaces à la sécurité ; la vérification et la validation des informations d'identification des titulaires de noms de domaine dans les secteurs réglementés et très réglementés ; le fonctionnement de la procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP) ; et la discrimination dans les TLD restreints.

Ces points ont été évoqués lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration qui a accordé d'analyser leur réponse.

Le GAC a également demandé le statut de la révision de la concurrence, la confiance du consommateur et le choix du consommateur dans l'Affirmation d'engagements (AoC). Le Conseil a signalé que le travail est actuellement ciblé sur les mesures et analyses comparatives, avec les enquêtes prévues pour maintenant et pour une période de 12 mois, et une étude économique.

Le gouvernement d'Israël a exprimé des inquiétudes quant à l'éventuelle discrimination dans l'exploitation de .kosher, qu'il étudiera de façon plus approfondie.

POINT D'ACTION : le GAC donne son avis au Conseil, par le biais de son communiqué, à propos des préoccupations spécifiques existantes concernant l'adéquation des sauvegardes des gTLD et le temps a permis au GAC d'examiner les réponses du Conseil.

Chaînes spécifiques

Le GAC a discuté des chaînes spécifiques comme suit :

- (a) **.spa** (numéro de candidature 12524-1309-1 et 1-1619-92115) – Le GAC a noté la réponse du NGPC aux avis précédents du GAC disant que les candidatures à .spa « suivront le processus normal » (annexe 1 à la résolution 2014.05.14.NG02). Dans sa réunion suivante avec le GAC, le Conseil a déclaré que, comme il y a plus d'un candidat, un conflit doit être résolu, et si aucune autre forme d'accord n'est atteinte, la procédure de ventes aux enchères sera suivie. Le GAC demandera au Conseil de clarifier si « le processus normal » tiendra compte des avis précédents du GAC et si « les parties concernées dans ces discussions sont la ville de Spa et les candidats ».
- (b) **.africa** (numéro de candidature 1-1243-89583) – La Commission de l'Union africaine a exprimé sa frustration du fait des retards pour la délégation de .africa dus au processus actuel du panel de révision indépendant qui découle d'une objection déposée par une autre partie. Les intérêts africains semblent être marginalisés dans ce processus, alors qu'ils ont cru qu'il y avait un accord définitif avec l'ICANN. Il y a un manque de transparence de l'IRP et les intérêts africains sentent qu'ils n'ont pas été tenus informés des développements.

POINTS D'ACTION : le GAC donne son avis au Conseil par l'intermédiaire du Communiqué conformément aux discussions et aux conclusions susmentionnées.
FAIT.

.wine et .vin

Comme dans les réunions précédentes, il y eu un grand échange d'opinions sur la question de savoir si la délégation de .wine et .vin devrait œuvrer et quelles seraient les sauvegardes appropriées.

Plusieurs membres ont exprimé un manque de confiance dans la manière dont l'ICANN gère la question, et ont signalé que de profondes préoccupations ont été soulevées sur la capacité de l'ICANN de traiter un problème ayant des implications graves en matière de politiques publiques, y compris le bien-être économique de certains pays. La procédure de reconsidération initiée par plusieurs membres du GAC a été également critiquée puisqu'elle implique essentiellement les mêmes acteurs que ceux participant de la décision initiale.

Certains membres ont également manifesté leur inquiétude sur la manière dont le GAC gère de la question, y compris que l'ensemble des préoccupations n'avait pas été communiqué à l'ICANN. La présidente a montré sa confiance dans les procédures suivies, notant que les membres du GAC avaient toujours été en mesure de présenter les préoccupations directement à l'ICANN.

Les membres exprimant ces inquiétudes ont déclaré que, si aucune des solutions aux problèmes qu'ils avaient identifiés ne sont disponibles, alors la délégation ne devrait pas aller de l'avant jusqu'à ce que les solutions soient disponibles.

POINT D'ACTION : le GAC informe le Conseil que les autres discussions à ce sujet ont eu lieu mais qu'aucun accord n'a été conclu en raison du caractère sensible de l'affaire. **FAIT.**

Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Des membres du GAC ont exprimé des préoccupations importantes concernant le temps pris pour finaliser les protections des OIG ; la disjonction continue entre l'approche préventive conseillée par le GAC et l'approche curative privilégiée par la GNSO ; et la nécessité d'une voie claire pour résoudre les problèmes. La demande du NGPC à la GNSO pour analyser certains aspects du PDP a été notée, et de futurs travaux peuvent devenir un essai utile de la nouvelle procédure de consultation GAC-GNSO en cours d'élaboration. Les OIG sont sceptiques quant à la participation à un autre PDP compte tenu de l'expérience antérieure.

Dans sa réunion suivante avec le GAC, le Conseil a déclaré que tous les processus de la GNSO devraient être épuisés avant de mener de nouvelles discussions avec les OIG, notant que les mesures de protection temporaires restent en place.

POINT D'ACTION : le GAC réaffirme son avis précédent disant que la protection au premier et au second niveau est nécessaire compte tenu que les OIG sont objectivement différentes ; le GAC signale que le NGPC a demandé à la GNSO de reprendre la question et qu'il est prêt à travailler avec la GNSO pour répondre aux préoccupations du GAC ; et salue la poursuite des protections provisoires maintenant en place. **FAIT.**

Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Les membres du GAC ont manifesté le même type de préoccupations sur la question des OIG en ce qui concerne la protection des noms associés aux organisations de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge. En outre, les protections spécifiques établies par le droit international doivent être dûment prises en compte ; et il y a des questions spécifiques de protection des consommateurs contre l'utilisation frauduleuse des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge qui doivent être prises en considération.

Dans sa réunion suivante avec le GAC, le Conseil a déclaré que cela fait partie du même processus que celui des OIG. Toutefois, le Conseil examinera et répondra à la question des protections spécifiques conformément au droit international.

POINT D'ACTION : le GAC donne son avis au Conseil, par le biais du communiqué disant que : ces noms ne sauraient être assimilées à des marques de commerce ; ils ne devraient pas être soumis à un processus d'élaboration de politiques ; et la protection permanente devrait être confirmée et mise en œuvre dès que possible. **FAIT.**

WHOIS

Le GAC a reçu des informations de Margie Milam (directrice des Initiatives stratégiques de l'ICANN) sur les différentes initiatives actuelles concernant le WHOIS, à savoir :

- les exigences du contrat d'accréditation de bureaux d'enregistrement 2013.
- les recommandations de l'équipe de révision du WHOIS – y compris un site Web en version bêta ; le système de signalement en ligne de problèmes liés à l'exactitude du Whois ; et les données d'enregistrement internationalisées.
- les recommandations du rapport final du groupe de travail d'experts sur les services futurs.

Le GAC a exprimé une grande préoccupation sur l'ampleur et la profondeur des activités du WHOIS ayant des implications potentielles en matière de politique publique (y compris l'application de la loi, la protection du consommateur et la vie privée) et les difficultés que cela crée aux membres du GAC pour considérer ce qui est pertinent. Les membres ont demandé que l'on envisage de modifier les délais actuels pour les commentaires et d'organiser une session intercommunautaire pendant la réunion de Los Angeles, à laquelle le GAC participerait.

Plusieurs membres ont soulevé la question spécifique du PDP de la traduction et la translittération des informations de contact et ont demandé des orientations sur la façon d'assurer que la dynamique de ce travail continue.

Ces questions ont été soulevées lors de la réunion de GAC avec le Conseil d'administration. Le Conseil a convenu que de plus grands efforts pour expliquer l'évolution et les orientations futures s'avèrent nécessaires ; et que la possible surcharge de travail pour les membres de la communauté, y compris le GAC, devrait être considérée.

POINT D'ACTION : l'ACIG, le secrétariat du GAC prépare un document de synthèse intersessions pour le GAC. La session intercommunautaire sur le WHOIS, convoquée par le GAC, lors de la réunion de Los Angeles devra être prise en compte.

LA PROTECTION DES ENFANTS

Le GAC a discuté et approuvé la nécessité de mesures de protection appropriées pour les domaines ciblés sur les enfants, par exemple .toys, .kids. Il s'agit d'une question que le NGPC devrait considérer. Lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, les membres ont demandé que la révision de l'ICANN soit cohérente avec les dispositions de l'Alliance des ONG européennes pour la sécurité des enfants en ligne (eNACSO) concernant les sauvegardes pour les registres.

POINT D'ACTION : le GAC réitère son avis du communiqué de Buenos Aires relatif au fait que les opérateurs de registre des nouveaux gTLD devraient être conscients de l'importance de protéger les enfants et leurs droits, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. **FAIT.**

TRANSFERT DES FONCTIONS IANA ET RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Le GAC a été informé sur les fonctions IANA par Patrik Fältström, président du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité ; et sur le processus de transition des fonctions

IANA et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN par Theresa Swinehart, conseillère principale du président en matière de stratégie mondiale. Les discussions ultérieures ont porté principalement sur des questions de procédure. L'engagement du GAC dans les deux cas a reçu un soutien massif. La plupart des membres a estimé que leur implication véritable exigerait la diversité géographique, linguistique et de genre du côté du GAC et que cela serait possible en présentant la candidature de cinq membres (y compris le Président) à chaque processus. Ces candidats agiraient comme groupe de contact et cela impliquerait également un rôle actif pour les vice-présidents. Il y avait un éventail d'opinions quant à savoir si le développement d'une position du GAC par consensus sur les questions de fond serait possible. Plusieurs membres ont estimé que le rôle principal serait celui de communiquer des questions et des points de vue vers et depuis l'ensemble des membres du GAC.

En ce qui concerne les questions de fond, plusieurs membres ont souligné la nécessité de maintenir la sécurité et la stabilité du DNS et de tenir compte des besoins des pays plus petits et en développement pour le travail de transition IANA. Il a été noté qu'il appartient à la communauté de développer ses propres propositions à travers les cadres mis en place.

Pour le travail de responsabilité de l'ICANN, il a été souligné que l'ICANN cherche de l'expertise dans les domaines pertinents plutôt que la représentation générale. Les membres du GAC ont suggéré que les facteurs importants devraient être la légitimité, la transparence et l'inclusivité. L'objectif principal devrait être la protection de l'intérêt mondial plutôt que des intérêts particuliers, et les résultats de NetMundial et le rapport Ilves sont des guides importants.

Ces questions ont été évoquées lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, qui a pris note des points de vue du GAC.

POINT D'ACTION : le GAC s'engage dans les deux processus à travers la nomination du président et des 4 membres à chacun des groupes. Les candidats agiront comme un groupe de contact pour communiquer les questions et les points de vue de l'ensemble des membres du GAC et demanderont l'avis de la communauté.

RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU DE LONDRES

Le GAC a examiné les résultats de la réunion gouvernementale de haut niveau tenue le 23 juin 2014. Les membres ont remercié les organisateurs du Royaume-Uni et considèrent que pendant la réunion les points suivants ont été complétés :

- exposition des ministres et des hauts fonctionnaires sur la dynamique d'une réunion de l'ICANN et du GAC.
- discussion sur les questions stratégiques clés, y compris la transition du rôle de supervision des fonctions IANA par le gouvernement américain et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN.
- sensibilisation des pays en voie de développement et des pays non membres du GAC (par l'ICANN et le GAC).
- création d'un espace d'expression pour présenter un large éventail de points de vue.

- mettre l'accent sur la gouvernance mondiale de l'Internet.
- messages clés transmis à l'ICANN par les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

Le dossier public des résultats de la réunion sera disponible à travers le rapport de la présidente et les procès-verbaux.

POINT D'ACTION : les résultats de la réunion seront inclus comme des facteurs clés pour le travail du GAC et de l'ICANN, le cas échéant.

RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

Le Groupe de travail pour la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration et du GAC (BGRI-WG) a informé le GAC de ses dernières activités. Le GAC a étudié les recommandations spécifiques du rapport final de l'ATRT2 suivantes :

Recommandation 6.4 (processus pour que le Conseil demande l'avis du GAC) - Il a été convenu de réviser les processus existants, d'évaluer les faiblesses actuelles, d'examiner les possibilités d'amélioration, de documenter les processus actuels et de publier en ligne le processus amélioré convenu. L'action initiale sera de faire circuler un diagramme de flux des processus actuels.

Recommandation 6.5 (changements aux statuts constitutifs) - Il a été convenu que le GAC ne voit aucune raison de remettre à plus tard les modifications proposées aux statuts constitutifs relatives aux situations où le Conseil décide de ne pas suivre l'avis du GAC.

Recommandation 6.7 (régularisation des réunions de hauts fonctionnaires) – Il a été convenu que les réunions de haut niveau devraient généralement avoir lieu tous les deux ans ; qu'il faudrait envisager les implications des changements possibles aux réunions de l'ICANN ; et qu'une petite équipe de rédaction devrait être créée pour évaluer les récentes réunions de haut niveau et pour envisager d'éventuels principes directeurs pour l'avenir.

Recommandation 10.2 (contribution du GAC aux processus d'élaboration de politiques) – Il a été signalé que la substance de cette recommandation progresse grâce au travail du groupe de consultation GAC-GNSO.

POINT D'ACTION : le GAC donne son avis au Conseil d'administration sur ces décisions par le biais du communiqué. **FAIT.** Le GAC continue à travailler avec le BGRI sur la mise en œuvre.

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Future série de candidatures aux nouveaux gTLD (animé par l'Australie).

De grands progrès ont été réalisés par le sous-groupe des noms géographiques, qui a distribué un document de référence pour la séance publique de cette semaine

avec la communauté et qui pourrait constituer la base du nouveau texte pour une future édition du Guide de candidature aux nouveaux gTLD.

Méthodes de travail du GAC (animé par l'Espagne)

Le GAC a donné son accord aux mesures proposées dans le document distribué par l'Espagne et joint au présent procès-verbal à l'ANNEXE 2. Il a également convenu les questions supplémentaires suivantes :

- inclure une analyse des risques de base dans le plan de travail du GAC et assurer que les questions traitées aient une échéance.
- gérer le volume des questions à traiter dans l'ordre du jour en utilisant davantage de groupes de travail si cela s'avérait nécessaire.
- utiliser les ressources de l'ICANN (y compris l'équipe GSE) pour attirer de nouveaux membres et les faire sentir informés et bienvenus.
- faire en sorte que les documents soient disponibles sur la partie publique du site GAC.
- faire en sorte que le président et les vice-présidents mènent des activités de sensibilisation sur le GAC à l'échelle régionale.

Engagement avec les gouvernements et les OIG (animé par le Liban)

Le groupe de travail s'est engagé avec l'équipe GSE de l'ICANN et a présenté une série de questions pour clarifier les rôles actuels.

DROITS DE L'HOMME

Le GAC a reçu un document d'information du Conseil de l'Europe sur leur récent document commandé par le personnel en matière de droits de l'homme et leur application aux procédures et aux politiques de l'ICANN. Les membres ont noté qu'il y a un intérêt croissant au sein de la communauté pour discuter davantage sur ces questions, bien que plusieurs n'aient pas le temps suffisant d'examiner le document ; et certains ont fait remarquer qu'il y a plus d'un point de vue sur ces questions. Il a été suggéré que la discussion à la réunion de Los Angeles pourrait être élargie pour inclure l'ensemble de la communauté de l'ICANN.

POINT D'ACTION : le GAC envisage la possible inclusion de cette question dans l'ordre du jour de la réunion de Los Angeles.

PROTECTION DES NOMS GEOGRAPHIQUES DANS LES gTLD

Le GAC a informé la communauté sur la protection des noms géographiques dans les futures séries de candidatures aux nouveaux gTLD. Cette session a été animée par le sous-groupe sur les noms géographiques du groupe de travail chargé des questions relatives aux futurs gTLD. Les questions soulevées par les membres du GAC et la communauté incluent le possible développement des lignes directrices pour les meilleures pratiques ; le rôle du GAC et les possibilités d'implication intercommunautaire ; la nature problématique des listes de noms ; les protections au

second niveau ; l'utilisation des ressources élaborées par le groupe d'experts des Nations-Unies pour les noms géographiques (GENUNG) ; et la consultation aussi bien avec la société civile qu'avec les gouvernements.

POINT D'ACTION : le sous-groupe doit poursuivre son travail et chercher à obtenir les commentaires des parties prenantes concernées.

FORUM OUVERT DU GAC

Le GAC a organisé un forum ouvert à la communauté afin d'expliquer comment fonctionne le GAC et comment il demande des commentaires. Il y a eu des présentations sur les fonctions du GAC et ses modes opératoires (Suède) ; sur la participation depuis la perspective des membres, y compris la coordination nationale des questions liées à l'ICANN dans la perspective de la politique publique (Paraguay, Suède et Égypte) ; sur la préparation du communiqué (la présidente et l'Italie) ; et sur les services de secrétariat (Olof Nordling). Les questions soulevées dans la discussion comprenaient la nécessité d'une plus grande sensibilisation pour les non-membres du GAC ; et comment les questions d'intérêt public plus larges se distinguent des positions gouvernementales individuelles.

Les participants ont été encouragés à fournir des commentaires sur ce premier Forum ouvert du GAC afin de guider l'organisation future de ce type de forums.

POINT D'ACTION : un autre Forum ouvert du GAC se tiendrait lors de la réunion de Los Angeles, avec une plus grande interaction avec les intérêts non-GAC et non-gouvernement.

ASSOCIATION DES NOMS DE DOMAINE

Le GAC a reçu un document d'information de l'Association des noms de domaine sur ses activités techniques, de marketing et politiques, y compris la protection des marques de commerce et les différents points de vue sur la transition de la supervision de l'IANA. Les membres ont apprécié ces informations particulièrement utiles.

SESSION DE PLANIFICATION

Le GAC a terminé par une séance de planification.

Les questions qui pourraient être considérées à la réunion de Los Angeles comprennent :

- le WHOIS – une session intercommunautaire devrait être explorée et devrait inclure le travail de la GNSO sur la traduction et la translittération des informations de contact.
- les sauvegardes relatives aux gTLD
- le panel de l'AoC sur la protection des consommateurs
- le Forum ouvert du GAC – il pourrait être prévu au début plutôt qu'à la fin de la semaine.

En ce qui concerne les questions relatives au processus :

- la hiérarchisation des points de l'ordre du jour, y compris des décisions difficiles pour exclure certains éléments, devrait se faire à l'aide d'outils tels que des feuilles de calcul afin de tirer le meilleur parti du temps limité.
- Il faudrait faire des efforts pour aider et informer les nouveaux membres, y compris éventuellement une séance d'orientation le samedi matin et une certaine forme d'événement social comme un tour de ville ou un thé le matin.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS DU GAC : LONDRES, 21 au 26 JUIN 2014

Membres	
Afghanistan	Lituanie
Commission de l'Union africaine	Luxembourg
Argentine	Macédoine, ex-République yougoslave de
Australie	Malaisie
Autriche	Îles Marshall
Azerbaïdjan	Mexique
Bangladesh	Monténégro
Barbade	Maroc
Belgique	Namibie
Brésil	Nauru
Burkina Faso	Pays-Bas
Canada	Nouvelle-Zélande
Chili	Niue
Chine	Nigéria
Taipei	Norvège
Colombie	Paraguay
Commonwealth de la Dominique	Pérou
Îles Cook	Pologne
Croatie	Portugal
République tchèque	Roumanie
Danemark	Fédération de Russie
Égypte	Rwanda
Commission européenne	Sao Tomé-et-Principe
Finlande	Sénégal
France	Singapour
Géorgie	Slovénie
Allemagne	Afrique du Sud
Grèce	Espagne
Grenade	Sri Lanka
Saint-Siège - État de la cité du Vatican	Swaziland
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran	Timor Oriental
Israël	Trinité-et-Tobago
Italie	Tunisie
Jamaïque	Turquie
Japon	Ouganda
Kenya	Ukraine
Corée, République de	Royaume-Uni
Liban	États-Unis
Libéria	Vanuatu
	Venezuela
	Vietnam

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation des Télécommunications du Commonwealth (CTO)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Conseil de l'Europe
Organisation pour la coopération islamique (OIC)	Agence spatiale européenne
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Interpol
Union des Télécommunications des Caraïbes (CTU)	Universal Postal Union
	Union mondiale de radiodiffusion
	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ANNEXE 2 : ACTIONS ACCORDÉES PAR GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL DU GAC

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents d'information pour le GAC • Circulation en temps voulu des documents pertinents • Liaison avec d'autres unités constitutives • Facilitation des discussions internes • Aider la présidente avec les rapports entre les sessions • Améliorer le site Web du GAC (interne et externe) • Coordonner la rédaction du communiqué <p>Recommandation 6.1 c) de l'ATRT2</p>	<p>Le personnel de l'ICANN et l'ACIG fournissent progressivement ces services.</p> <p>Les ressources pour après le 30 avril 2014 dépendent de la finalisation d'un contrat à long terme avec l'ACIG. Un document préliminaire, y compris les exigences de niveaux de service, est en discussion.</p>	<p>Le groupe de travail préparera, avec l'aide de l'ACIG, secrétariat du GAC, une fiche d'information pour le GAC sur les rôles respectifs et les coordonnées de contact du secrétariat de l'ACIG et du personnel de soutien de l'ICANN. Cette fiche devra refléter les détails du contrat à long terme conclu entre l'ACIG et l'ICANN. Peu de temps après Londres.</p> <p>Le groupe de travail considèrera, avec l'aide de l'ACIG, secrétariat du GAC, si le rôle du Secrétariat devrait être renforcé dans le chapitre XI des principes opérationnels du GAC. Après Londres.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Plan de travail / Calendrier</p>	<p>Le plan de travail préliminaire pour la période Singapour-Londres est analysé par la présidente et les vice-présidents.</p>	<p>L'ACIG, secrétariat du GAC, fera circuler le plan de travail préliminaire (Singapour à Londres) entre les membres GAC pour commentaires. Le groupe de travail en fera la supervision ; rapport à Londres ; et obtention de l'accord du GAC sur le futur processus.</p> <p>L'ACIG, secrétariat du GAC, rédigera un modèle pour les plans de travail et les calendriers annuels. Avant Los Angeles.</p>
<p>Ordre du jour de la réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulation/feedback/disponibilité précoce de l'ordre du jour préliminaire. • Équilibre entre tous les éléments de la réunion, y compris un délai suffisant pour la discussion en plénière du GAC. • Les modifications apportées après le début de la réunion devront être accordées par le GAC. <p>Recommandation 6.1 f) de l'ATRT2</p>	<p>L'établissement de l'ordre du jour avance progressivement vers ces objectifs, mais il n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. L'ordre du jour de la réunion Londres sera un banc d'essai pour le respect de ces critères.</p>	<p>L'ACIG, secrétariat du GAC, fera circuler les questions à traiter dans l'ordre du jour préliminaire de Londres entre les membres du GAC pour commentaires. Le groupe de travail en fera la supervision ; rapport à Londres ; et obtention de l'accord du GAC sur le futur processus.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Interaction entre le GAC et la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus d'informations via le site Web du GAC • Explication de la contribution du GAC à l'ICANN <p>Recommandations 6.1 et 6.3 de l'ART1</p>	<p>Une révision majeure du site Web sera faite par l'ACIG, secrétariat du GAC, conformément au contrat à long terme.</p>	<p>Le groupe de travail en fera la supervision ; rapport à Londres ; et obtention de l'accord du GAC sur le futur processus.</p> <p>L'ACIG, secrétariat du GAC, identifiera les principaux points à améliorer dans le site Web du GAC et établira un calendrier pour son renouvellement. Peu de temps après Londres.</p> <p>L'ACIG, secrétariat du GAC, identifiera les moyens de renforcer l'explication de l'avis du GAC y compris ceux suggérés par le WGWM. Après Londres.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Avis du GAC au Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure description de l'avis du GAC et réponse de l'ICANN. • Besoin de suivre la mise en œuvre de l'ICANN • Discussion / révision lors des réunions du GAC <p>Recommandation 10 de l'ATRT1</p> <p>Recommandation 6.3 de l'ATRT2</p>	<p>Registre des avis du GAC établi et affiché sur le site Web du GAC.</p>	<p>L'ACIG, secrétariat du GAC, s'engage à résumer les avis du GAC et la réponse correspondante de l'ICANN à chaque point et l'inclure dans le registre des avis du GAC. Un échéancier pour accomplir cette tâche avant de Los Angeles devrait être fourni.</p> <p>Révision des points sur le registre à inclure dans l'ordre du jour du GAC à Londres.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Interaction avec d'autres unités constitutives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions interactives et mieux ciblées avec le personnel de l'ICANN • Calendrier basé sur la pertinence et l'intérêt mutuel. • Éviter les mises à jour qui peuvent être gérées par écrit. • Envisager des séances thématiques avec toutes les parties prenantes / unités constitutives concernées. • Inverser les liaisons du GAC. • Réunion d'information sur les dimensions du GAC des premiers documents d'engagement. <p>Recommandation 12 de l'ATRT1</p> <p>Recommandation 6.1 e) de l'ATRT2</p>	<p>Le communiqué de Singapour demande l'information régulière de l'ICANN sur les questions clés, y compris la conformité contractuelle.</p> <p>Il y a de vastes possibilités d'amélioration dans ce domaine. L'idée d'organiser des sessions thématiques n'a jamais été testée.</p> <p>L'engagement précoce et les liaisons inverses sont traités par le groupe de Consultation GAC-GNSO.</p> <p>Le GAC reçoit régulièrement des documents d'une page sur l'engagement précoce, mais aucune orientation quant à leurs répercussions sur les politiques publiques.</p>	<p>Les membres du GAC soumettront des propositions pour des sessions thématiques à des partenaires multiples lors des réunions de Londres et de Los Angeles dans le cadre du processus d'établissement de l'ordre du jour.</p> <p>L'ACIG, secrétariat du GAC, fournira un rapport exécutif sur les nouveaux PDP ou les PDP en cours, mettant en lumière la dimension du GAC par rapport à eux. Un résumé du modèle de l'un des PDP actuels devrait être soumis pour accord du GAC avant Los Angeles.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Accroître la participation active au sein du GAC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les initiatives de sensibilisation de l'ICANN • Faire un sondage auprès des membres sur le niveau d'implication • Assistance ciblée au niveau régional avant la réunion • Meilleure explication des documents envoyés à la liste du GAC. • Plus grande disponibilité des documents (y compris le communiqué préliminaire) en plusieurs langues <p>Recommandation 14 de l'ATRT1</p> <p>Recommandations 6.6 (à l'exception de la dernière phrase), 6.8, 6.9 de l'ATRT2</p>	<p>Groupe de travail du GAC sur l'engagement du gouvernement/OIG établi à Singapour.</p>	<p>L'ACIG, secrétariat du GAC, fera un sondage auprès des membres sur les niveaux et les obstacles pour une participation plus active. Avant Los Angeles.</p> <p>Le personnel de soutien de l'ICANN fournira des conseils sur les options et les fonctionnalités de la traduction de documents. Avant Los Angeles.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Gestion des réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation améliorée des procès-verbaux et leur circulation précoce. • Confirmation des points d'action précédents. • Respect du point de l'ordre du jour à traiter. • Identification précoce des zones d'accord et de désaccord. • Rédaction progressive du communiqué. • Groupes de travail sur place. <p>Problèmes internes de GAC – non spécifiques de l'ATRT</p>	<p>Les changements dans la préparation des procès-verbaux et la rédaction du communiqué ont été progressivement appliqués pour les réunions de Buenos Aires et de Singapour.</p> <p>Les groupes de travail établis ont été utilisés, notamment pour la rédaction, y compris les sauvegardes de vin/vin, spa et gTLD.</p> <p>Le principe opérationnel 27 permet au président d'appeler à la création de « comités et groupes de travail ».</p>	<p>Éléments d'action à suivre par l'ACIG, secrétariat du GAC, à travers les procès-verbaux et le plan de travail et également soulevés sur un point pertinent de l'ordre du jour.</p> <p>Le président et les membres du GAC continueront à faire les meilleurs efforts pour maintenir l'ordre du jour accordé et l'identification des zones d'accord et de désaccord aussitôt que possible, notamment par le biais des commentaires sur les versions préliminaires quotidiennes du communiqué.</p> <p>Le groupe de travail examinera si une révision du principe opérationnel 27 (comités et groupes de travail) est nécessaire. Après Londres.</p> <p>Le groupe de travail examinera si une révision des principes opérationnels 40-43 (comités et groupes de travail) est nécessaire. Elle a trait à la conduite des affaires, y compris la nécessité d'interventions brèves, non répétitives.</p>

ENJEU RÉGLEMENTAIRE ¹	STATUT :	ACTION SUGGÉRÉE
<p>Rapport au GAC</p> <ul style="list-style-type: none"> Le président informera régulièrement le GAC sur les réunions importantes, y compris les réunions du Conseil <p>Problèmes internes du GAC – non spécifiques de l'ATRT</p>	<p>Le président et d'autres membres impliqués dans des activités intersessions n'informent pas régulièrement le GAC sur les principaux développements, le cas échéant.</p>	<p>L'ACIG, secrétariat du GAC, informera les membres du GAC sur les réunions liées au GAC et les activités du président et des vice-présidents suffisamment à l'avance et informera les résultats pertinents sous peu par la suite. En permanence.</p>

ANNEXE 3

COMMUNIQUÉ DU GAC DE LONDRES



Lundi 25 juin 2014

Communiqué du GAC - Londres, Royaume-Uni²

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Londres, au Royaume-Uni, pendant la semaine du 21 juin 2014. Quatre-vingt-six (86) membres et douze (12) observateurs du GAC ont assisté aux réunions. Le GAC remercie vivement l'hôte local, <local host>, pour son soutien.

Réunion gouvernementale de haut niveau

Le GAC a exprimé ses sincères remerciements au Royaume-Uni pour avoir accueilli la réunion gouvernementale de haut niveau le 23 juin 2014. Cette réunion a été un précieux instrument permettant aux ministres et aux hauts fonctionnaires d'attirer l'attention de l'ICANN sur plusieurs importantes questions de politique publique concernant l'ICANN et l'écosystème mondial de la gouvernance de l'Internet. Elle a également donné à toutes les parties la possibilité de mieux comprendre le rôle des gouvernements dans les processus de l'ICANN, y compris le GAC.

II. Activités entre les unités constitutives

1. Groupe de consultation GAC/Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC a accepté les propositions du groupe conjoint de consultation GAC-GNSO, relatives à une coopération et une coordination renforcées entre le GAC et la GNSO, notamment :

- la nomination d'un agent de liaison entre la GNSO et le GAC pour une période d'essai d'un an, à partir de la prochaine réunion à Los Angeles ;

² Pour accéder aux avis du GAC précédents, que ce soit sur les mêmes thèmes ou sur d'autres sujets, les derniers communiqués du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et d'autres communiqués du GAC plus anciens sont disponibles à l'adresse : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

- le soutien à cet agent apporté par les agents de liaison du Conseil de la GNSO chargés du processus d'élaboration de politiques (PDP) ;
- une étude réalisée par les membres du GAC sur les éventuels mécanismes permettant de faire connaître au plus tôt les questions de politiques et leurs implications en termes de politique publique ;
- une analyse plus poussée sur la façon dont la participation du GAC aux PDP peut être gérée d'une façon durable et efficace.

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a discuté de divers sujets, y compris la finalisation du rapport du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation et les activités en cours relatives à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et au renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

III. Questions internes

1. **Nouveaux membres** – Le GAC salue l'arrivée de la Barbade, d'Israël, du Liberia, du Timor-Leste et du Venezuela en tant que nouveaux membres.
2. **Méthodes de travail du GAC** – Le GAC a discuté des propositions concernant les moyens d'améliorer ses méthodes de travail ainsi que le programme de mise en œuvre présenté par le Groupe de travail du GAC chargé des méthodes de travail. Le GAC a accepté ces propositions et le programme de mise en œuvre du 21 juin 2014. Le GAC continuera de discuter les autres questions en suspens.
3. **Questions relatives aux futures séries de gTLD ; et**
4. **Stratégie de participation des gouvernements et des organisations intergouvernementales** – Le groupe de travail continuera ses discussions avec l'Équipe de participation des parties prenantes mondiales (GSE) dans le domaine de la coopération.

Les groupes de travail poursuivront leurs activités entre les sessions.

Le GAC remercie chaleureusement l'ensemble des SO/AC qui se sont réunies avec le GAC, ainsi que tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Londres, Royaume-Uni.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN³

1. Transition de la supervision des fonctions IANA par les États-Unis et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC est tenu de s'impliquer dans les processus actuels ayant trait à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis et au renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Le GAC participera à ces deux processus en nommant un président et quatre membres supplémentaires du GAC pour faire partie du groupe de coordination et du groupe de travail respectivement, afin de représenter équitablement les intérêts gouvernementaux. Il veillera à ce que la diversité géographique, linguistique et de genre soit respectée. Les participants à ces groupes consulteront l'ensemble du GAC et lui faciliteront la transmission d'informations.

Le GAC reconnaît le besoin de commenter les versions préliminaires finales du groupe de coordination chargé de la transition de la supervision des fonctions de l'IANA et du groupe de travail chargé de la responsabilité de l'ICANN avant les périodes de consultation publique.

2. Avis de sauvegarde applicable à tous les nouveaux gTLD et aux chaînes de catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et de catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité)

a. Le GAC recommande :

- I. au Conseil d'administration d'appeler le NGPC à adresser au GAC une réponse complète et satisfaisante aux inquiétudes légitimes évoquées dans les communiqués de Beijing et de Singapour. Le GAC estime que les réponses qui lui sont parvenues jusqu'ici n'apportent aucune solution à un certain nombre de préoccupations importantes, y compris : 1) le processus de vérification des informations du WHOIS ; 2) la vérification proactive des identifiants des titulaires de noms de domaines dans les industries réglementées et très réglementées (chaînes de catégorie 1) ; 3) les contrôles de sécurité proactifs réalisés par les registres ; 4) la procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP), qui n'est pas définie quant à la longueur de la procédure ou au

³ Pour suivre l'historique et l'évolution des avis du GAC au Conseil, veuillez visiter le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

résultat ; et 5) la discrimination dans les TLD restreints. De plus,

b. Le GAC recommande :

- I. au Conseil d'administration d'adresser ses réponses aux avis du GAC au moins quatre semaines avant les réunions de l'ICANN afin de laisser suffisamment de temps au GAC pour examiner ces questions complexes et faire des commentaires à ce sujet.

Ces préoccupations sont explicitées dans l'annexe à ce communiqué.

Le GAC attend l'activation du panel de révision pour promouvoir la concurrence, la confiance et le choix du consommateur comme prévu par l'Affirmation d'engagements.

Le GAC note que le gouvernement israélien a exprimé des inquiétudes quant à l'éventuelle discrimination dans l'exploitation de .kosher, qu'Israël étudiera de façon plus approfondie.

3. Chaînes spécifiques

a. .africa

Conformément au Guide de candidature aux nouveaux gTLD, le GAC a donné son avis consensuel, exposé dans le communiqué du 11 avril 2013, selon lequel la candidature n°1-1165-42560 de Dot Connect Africa (DCA) pour la chaîne .africa devait être rejetée. Le GAC salue la décision prise en juin 2013 par le Comité du programme des nouveaux gTLD d'accepter sa recommandation en la matière.

Le GAC prend note des mesures récemment prises pour suspendre la candidature présentée par la Commission de l'Union africaine au nom du ZACR, en raison de la mission du Panel de révision indépendant (IRP) prévue par les statuts constitutifs de l'ICANN.

Le GAC recommande :

1. au Conseil d'administration de transmettre des informations aux parties concernées au moment opportun, et notamment de donner des éclaircissements sur les processus et les possibles délais
2. au Conseil d'administration de prendre des mesures après la publication de la recommandation de l'IRP, à savoir classer rapidement ses délibérations par ordre de priorité et déléguer .africa conformément au contrat de registre signé par l'ICANN et le ZACR.

b .spa

Le GAC salue l'approbation de sa recommandation sur .spa par le NGPC. Le GAC rappelle son avis (<https://gacweb.icann.org/display/GACADV/2014-03-27-spa>) en la matière, dans lequel il notait que « les parties concernées dans ces discussions [sont] la ville de Spa et les candidats ». Le GAC demande au NGPC de préciser si le fait que « les candidatures soient examinées selon le processus normal » signifie qu'il respectera le Guide de candidature en tenant compte de l'avis du GAC.

c .wine / .vin

Les chaînes .wine et .vin ont fait l'objet de discussions supplémentaires mais aucun accord n'a pu être conclu en raison du caractère sensible de l'affaire. Cette question a été évoquée lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, pendant laquelle certains membres ont exprimé des inquiétudes relatives à la responsabilité et aux politiques publiques de l'ICANN. Ces préoccupations ne sont pas partagées par tous les membres.

4. Protection des enfants

Le GAC réitère son avis du communiqué de Buenos Aires relatif au fait que les opérateurs de registre des nouveaux gTLD devraient être conscients de l'importance de protéger les enfants et leurs droits, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

5. Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC confirme sa recommandation indiquée dans les communiqués de Toronto, Beijing, Durban, Buenos Aires et Singapour, concernant la protection des noms et des acronymes des OIG au premier et au second niveau, la mise en œuvre d'une telle protection étant dans l'intérêt public, car les OIG créées par des gouvernements suivant les dispositions du droit international sont des détenteurs de droits objectivement différents. Le GAC prend note de la lettre du 16 juin 2014 que le NGPC a adressée à la GNSO pour évoquer les prochaines étapes du processus d'élaboration de politiques de la GNSO, et pour faire part de son inquiétude quant à la durée du processus d'application de l'avis du GAC. Le GAC salue l'assurance qui lui a été donnée par le NGPC au sujet des protections provisoires, qui resteront en place pendant toute la durée de ce type de processus. Le GAC confirme sa volonté de travailler avec la GNSO afin de trouver des solutions à ses inquiétudes.

6. Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Le GAC se réfère à sa précédente recommandation au Conseil d'administration, concernant la protection permanente des termes et noms associés à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, y compris ceux relatifs aux 189 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et rappelle que les protections accordées aux désignations et noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge découlent des normes du droit international universellement reconnues et des législations nationales en vigueur dans de nombreuses juridictions. En conséquence,

a. le GAC recommande désormais :

- I. que les termes et noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne soient pas assimilés à des marques déposées ou à des dénominations commerciales, ce qui signifie que leur protection ne pourrait pas être assurée de façon adéquate par les mécanismes curatifs de l'ICANN pour la protection des marques de commerce ;
- II. que la protection des termes et noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne fasse pas l'objet d'un processus de développement de politiques et ne soit pas conditionnée par un tel processus ;
- III. que la protection permanente de ces termes et noms soit confirmée et mise en œuvre de manière prioritaire, y compris les noms des organisations internationales et nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

7. WHOIS

Le GAC constate les progrès réalisés par plusieurs initiatives relatives aux données WHOIS, notamment les conclusions de l'Équipe de révision du WHOIS et le rapport récemment finalisé du Groupe de travail d'experts pour les services d'annuaire des gTLD. Bon nombre des questions faisant l'objet de discussions et d'analyses concernent la politique publique, comme la vie privée, l'application de la loi, la protection des consommateurs et la sécurité publique.

a. Le GAC demande :

- I. à l'ICANN de redoubler les efforts pour expliquer et clarifier, au GAC et à la communauté, les liens entre les différentes activités WHOIS, d'ici à la réunion de Los Angeles, afin de s'assurer que les activités du WHOIS reflètent convenablement les commentaires et préoccupations exprimés plus tôt par le GAC ; à l'ICANN de prendre en compte les implications des délais des commentaires courts et restrictifs pour la charge de travail de la communauté. Le GAC suggère que l'ICANN organise à Los Angeles une session pour la communauté portant sur ces questions.

8. Responsabilité et transparence

Le GAC a été informé par le Groupe de travail chargé de la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration et du GAC (BGRI) et a accepté

que les recommandations spécifiques de l'ATRT 2 soient appliquées par le BGRI comme suit :

- développement d'un processus officiel permettant au Conseil d'administration de notifier ou de demander l'avis du GAC (recommandation 6.4) - Documenter le processus actuel et chercher à obtenir des commentaires sur les possibilités d'amélioration ;
- modification des statuts constitutifs visant à appliquer officiellement le processus documenté pour une consultation conjointe Conseil d'administration/GAC des statuts, élaboré par le BGRI (recommandation 6.5) - Le GAC informe le Conseil d'administration qu'il n'y a plus de demandes de modification aux statuts constitutifs au vu des nouveaux gTLD, et estime par conséquent que le Conseil d'administration n'a plus de raison de repousser ce dossier.
- régularisation des réunions des hauts fonctionnaires (recommandation 6.7) - Le GAC reconnaît que des réunions de haut niveau régulières seraient bénéfiques, et examinera les moyens d'en tirer le meilleur parti et d'améliorer de façon continue leur préparation et leur organisation.
- le GAC doit avoir la possibilité de participer aux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN (recommandation 10.2) - Le GAC a noté que le groupe de consultation conjointe Conseil d'administration/GAC étudie cette question.

9. Droits de l'homme

Le GAC a pris note de l'analyse écrite concernant les procédures et les politiques de l'ICANN à la lumière des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des valeurs démocratiques, établis par des spécialistes du Conseil de l'Europe. Le GAC a remarqué que la communauté de l'ICANN souhaitait de plus en plus inclure des questions relatives aux droits de l'homme dans les discussions futures.

10. Protection des noms géographiques dans les gTLD

Le GAC a présenté à la communauté un rapport, élaboré par le sous-groupe chargé des noms géographiques du Groupe de travail sur les questions relatives aux futurs gTLD, portant sur la protection des noms géographiques dans les candidatures pour les futures séries de nouveaux gTLD. Il faudra travailler davantage, et de nouvelles mises à jour seront présentées lors de la prochaine réunion de l'ICANN.

11. Forum ouvert du GAC

Le GAC a convoqué à une session ouverte pour que la communauté informe et échange des points de vue sur le GAC et ses méthodes de travail, conformément à la recommandation 6.1.a du rapport de l'ATRT2.

V. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 51e réunion de l'ICANN à Los Angeles, Californie, États-Unis.

ANNEXE AU COMMUNIQUE DU GAC DE LONDRES

Réponse du NGPC à l'avis du GAC sur les six sauvegardes applicables à tous les nouveaux gTLD et sur les avis en matière de sauvegardes pour les catégories 1 et 2

Enjeu réglementaire : la réponse du NGPC du 6 juin 2014, à l'avis du GAC et aux questions mentionnées dans le communiqué de Singapour manque de détails essentiels, semble éluder certaines questions relatives au GAC, et a été transmise trop peu de temps avant la réunion de Londres, ce qui n'a pas permis de l'étudier, l'analyser et d'y réagir de façon adaptée.

Contexte : Le communiqué du GAC de Beijing comprenait des sauvegardes spécifiques applicables aux chaînes gTLD qui soulevaient de plus fortes inquiétudes quant à la protection des consommateurs (sauvegardes de catégorie 1), et qui comprenaient des chaînes sensibles (par ex. santé, secteur financier, enfants) et des marchés réglementés (par ex. œuvres de charité, jeux d'argent, services professionnels). Ces sauvegardes couvraient cinq domaines généraux, et trois autres sauvegardes concernaient les chaînes relatives aux conditions d'entrée réglementées dans diverses juridictions. Le NGPC a déterminé que ces sauvegardes étaient applicables à des chaînes « réglementées » et « très réglementées », et a adopté une spécification de catégorie 1 des engagements d'intérêt public (PIC Spec), applicable aux chaînes incluses dans cette catégorie. La PIC Spec de catégorie 1 limite les recommandations du GAC dans plusieurs domaines. Le GAC a également étudié la question des candidats cherchant à obtenir des politiques d'enregistrement limitées pour les chaînes représentant des termes génériques au travers des sauvegardes de catégorie 2, selon lesquelles les candidats doivent prouver qu'un accès exclusif est dans le bien de l'intérêt public et ne doivent pas montrer de préférence ou de discrimination envers des titulaires de noms de domaine. La mise en œuvre proposée par le NGPC des sauvegardes de catégorie 2 se reflète dans le PIC Spec 11, Sections C et D. La NGPC a déterminé que l'exigence de transparence dans la Section C respecte pleinement la demande du GAC pour que les opérateurs de registre n'accordent pas un traitement préférentiel ou discriminatoire aux titulaires de noms de domaine. Au vu des inquiétudes quant à la mise en œuvre imparfaite de certaines sauvegardes par le NGPC, le GAC a émis son avis consensuel et a posé des questions dans son communiqué de Singapour.

Évaluation de la réponse du NGPC : en ce qui concerne la demande du GAC relative à des mises à jour fréquentes concernant l'application des sauvegardes par l'ICANN, le NGPC s'est engagé à communiquer ces mises à jour régulièrement et en utilisant les méthodes établies par le GAC. La réponse du NGPC à la série de questions du GAC relatives à l'exactitude des données WHOIS (par ex. contrôles/audits, conséquences en cas de non correction des données WHOIS, etc.) concerne principalement la mise en œuvre d'un Système de signalement des problèmes liés à l'exactitude du WHOIS, pour lequel un appel à propositions (RFP) a été lancé le 16 mai 2014. La réponse du NGPC indique également que l'ICANN a l'intention de compléter ce qui est essentiellement un « travail en cours » par des consultations avec « l'ensemble de la communauté de l'ICANN », afin de définir le processus par lequel les enregistrements inexacts seront transmis aux bureaux d'enregistrement, résolus et de nouveau vérifiés par le Système de signalement de l'exactitude (qui n'a pas été encore créé). La réponse

du NGPC aux questions du GAC relatives aux mesures prises par les registres pour étudier de façon périodique si les enregistrements dans leurs TLD engendrent des problèmes de sécurité, indique que l'ICANN demandera à la communauté de développer un cadre permettant aux opérateurs de registre de répondre aux risques de sécurité identifiés. Cependant, aucun détail n'est donné quant au moment et à la façon dont la communauté, en particulier le GAC, sera consultée à ce sujet.

En ce qui concerne l'avis du GAC sur la catégorie 1, le NGPC continue de penser que demander aux registres de vérifier et de valider les identifiants des titulaires de noms de domaine dans les industries réglementées et très réglementées pourrait potentiellement discriminer les utilisateurs des pays en développement dont les gouvernements ne disposent pas d'organes de réglementation. Cette position est incohérente avec les propositions de plusieurs candidats à des chaînes réglementées, visant à garantir que les titulaires possèdent les identifiants nécessaires. Plus important encore, la position du NGPC nuit aux efforts fournis par le GAC pour limiter les préjudices et les fraudes dont peuvent être victimes les consommateurs à travers des actions des titulaires de noms de domaine n'ayant pas d'identifiants.

La réponse du NGPC aux questions du GAC concernant la PICDRP est superficielle et par conséquent décevante. Davantage d'informations devraient seulement être communiquées après l'utilisation et l'analyse des résultats de la PICDRP. La PICDRP proposée est complexe, apparemment longue, et n'a pas encore été testée. De plus, elle ne semble pas résoudre les problèmes de conformité.

Enfin, la réponse du NGPC aux questions du GAC concernant les sauvegardes de catégorie 2 n'est visiblement pas différente de ses réponses précédentes. L'explication du GAC à Singapour, selon laquelle la transparence à elle seule ne suffit pas à empêcher la discrimination et les politiques d'enregistrement préférentielles ne semblent pas avoir persuadé le NGPC de revoir sa position originale.

Délai de réponse du NGPC

- La réception tardive de la réponse du NGPC à l'avis et aux questions du GAC de Singapour a empêché une révision approfondie avant les réunions de l'ICANN et du GAC à Londres. Nos commentaires de Londres ne représentent qu'une première réaction, et nous anticipons le besoin de fournir plus tard des réponses plus détaillées.

Conformité :

- L'engagement du NGPC à fournir des mises à jour régulières sur le renforcement des sauvegardes relatives aux nouveaux gTLD par le Département de la conformité de l'ICANN est constructif. Ces mises à jour devraient être communiquées au moins à chaque réunion de l'ICANN, et le GAC devrait avoir la possibilité de soumettre régulièrement des questions avant chacune de ces mises à jour. .

Exactitude du WHOIS :

- La série de questions du GAC concernant l'exactitude des données WHOIS dépend visiblement de la création d'un nouveau Système de signalement de problèmes liés à l'exactitude, pour lequel un RFP a été lancé le 16 mai 2014.

Au vu du fort intérêt des gouvernements à cet égard, l'ICANN devrait envisager de laisser au GAC la possibilité de réviser le RFP afin d'assurer que les besoins des utilisateurs gouvernementaux du système WHOIS soient satisfaits. L'ICANN devrait également présenter un rapport et des mises à jour exhaustifs à propos du RFP et du lancement du système lors de la réunion de Los Angeles. À ce moment-là, le rapport pilote proposé aura été présenté et devra être examiné par la communauté de l'ICANN.

- En plus du RFP, le NGPC indique que l'ICANN consulte actuellement les bureaux d'enregistrement et l'ensemble de sa communauté pour définir le processus par lequel les enregistrements inexacts sont transmis aux bureaux d'enregistrement, résolus et de nouveau vérifiés par le Système de signalement de problèmes liés à l'exactitude. L'ICANN devrait présenter au GAC un rapport sur cette consultation et veiller à ce que le GAC ait le temps de faire part des points de vue des différents gouvernements.

Audits de sécurité :

- De la même manière, la réponse du NGPC aux questions du GAC concernant les mécanismes et les délais des contrôles de sécurité réalisés par les registres indique que l'ICANN devrait solliciter la contribution de sa communauté pour développer un cadre permettant aux registres de réagir à des risques de sécurité identifiés. Le NGPC n'a toutefois fourni aucun détail quant aux paramètres de ce cadre ou au moment où cette consultation aura lieu. L'ICANN devrait présenter au GAC un rapport sur cette consultation et veiller à ce que le GAC ait le temps de faire part des points de vue des différents gouvernements.

Validation/vérification des identifiants pour les chaînes de catégorie 1 :

- Il est décevant de voir que le NGPC continue de refuser l'avis du GAC en la matière, à commencer par celui du communiqué de Beijing, selon lequel les registres pour les chaînes représentant des secteurs réglementés et très réglementés devraient vérifier et valider les identifiants des titulaires de noms de domaine. Le GAC a conseillé que les opérateurs de registre sélectionnent proactivement les titulaires de catégorie 1 pour s'assurer qu'ils soient bien ce qu'ils prétendent être avant que ceux-ci traitent avec le public en utilisant le nom d'un secteur réglementé, comme une banque ou une pharmacie. Si les titulaires ne fournissent pas la preuve qu'ils possèdent les identifiants nécessaires (en tant que banque, assureur, pharmacien, etc.) les consommateurs se voient confrontés au risque d'être victimes de fraude et d'un éventuel préjudice, car les mauvais acteurs n'hésiteront pas à falsifier des preuves de leurs identifiants. Il serait dans le meilleur intérêt des registres dont les gTLD représentent ce type de chaînes de démontrer leur engagement à respecter les bonnes pratiques en vérifiant et validant les identifiants, et en évitant toute confusion des consommateurs pouvant les exposer à des fraudes et/ou à un préjudice.
- En supprimant la nécessité de consulter les autorités pertinentes en cas de doute sur l'authenticité des identifiants et de réaliser des contrôles fréquents après l'enregistrement, afin de s'assurer que les titulaires possèdent toujours des identifiants valides et mènent généralement leurs activités dans l'intérêt

de leurs consommateurs, le NGPC écarte les procédures destinées à empêcher le public d'être la proie d'escrocs et d'autres criminels.

- La majorité des réponses des candidats aux nouveaux gTLD à l'avis du GAC de Singapour appuie l'avis du GAC sur l'importance de la validation et de la vérification des identifiants. Il serait utile au GAC d'envisager de se mettre en relation avec les registres récents et potentiels à ce sujet durant la réunion de Londres, si possible. Le Conseil d'administration de l'ICANN devrait au moins reconnaître publiquement qu'un nombre significatif de registres potentiels associés à des secteurs très réglementés sont prêts à procéder à la vérification et à la validation des identifiants, exemple que d'autres registres devraient s'efforcer de suivre.

Procédure de règlement de litiges des engagements d'intérêt public (PICDRP) :

- La PICDRP n'ayant pas été testée, il est difficile d'évaluer si elle pourra fournir une méthode facilement applicable pour lutter contre des menaces sérieuses, comme les réseaux zombies et les logiciels malveillants.
- Telle qu'elle est actuellement conçue, la PICDRP laisse penser que l'ICANN pourrait refuser des mesures correctives, même si l'opérateur de registre ne respecte pas l'avis de conformité généré par le processus, ce qui soulève des questions quant à son efficacité.
- Il semble également y avoir une grosse faille dans la PICDRP, étant donné qu'il est possible de n'avoir aucune solution en cas de signalement de non-conformité. Si l'opérateur de registre n'est pas d'accord avec la mesure corrective proposée, il peut invoquer une autre procédure de règlement de litiges (voir B.4.4.6), qui ne serait potentiellement appliquée qu'après plus de 105 jours, ce qui constitue un délai excessif dans une situation où le temps est essentiel, comme en cas de menace par des réseaux zombies ou à la sécurité publique.
- Le NGPC doit réexaminer l'avis du GAC de Singapour et plus particulièrement fournir une procédure de règlement des litiges mieux définie afin de veiller à apporter une solution en cas de non-conformité.

Assurer des politiques d'enregistrement non discriminatoires

- La transparence à elle seule ne suffit pas à empêcher les registres d'adopter des politiques d'enregistrement préférentielles ou discriminatoires.
- Le NGPC devrait revoir sa position, en particulier puisque le GAC a clairement déclaré qu'il ne croit pas que les exigences actuelles de la Spécification 11 correspondent ni à l'esprit ni aux intentions de l'avis du GAC.